

Rapport d'inspection N°16-006662
Inspection de la protection animale en abattoir de
boucherie



Date de l'inspection : 18/04/2016

Partie administrative

Structure d'inspection DDCSPP des
V o s g e s
Adresse Parc Economique du Saut-le-Cerf
4, avenue du Rose Poirier
email ddcsp@vosges.gouv.fr

Inspecteur(s)

Accompagnateur(s)

Contexte de l'inspection Programmation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination ELIVIA
Enseigne établissement/Dénomination ELIVIA Etablissement MIRECOURT
N° SIRET / N° NUMAGRIT 34447746800096
Adresse postale RUE DE BOURGOGNE
ZONE FRANCHE AEROPORT SUD LORRAINE
88500 DOMVALLIER
Interlocuteur(s)
N°ILU 88155001

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie
Identifiant de l'unité d'activité LIBRE OVINS
Site d'intervention OVINS-Chaîne abat anx boucherie-ELIVIA Etablissement MIRECOURT
Méthode Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

Prélèvement(s)

Points de contrôle :

A Locaux **A - Conforme**

A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	A - Conforme
<i>L'emplacement du poste de saignée est étroit.</i>		
A0101	Quais et zones de réception	A - Conforme
A0102	Logements des animaux tout venant	B - Non conformité mineure
<i>Loge en aire paillée avec paroi amovible permettant de réduire la taille des loges selon les besoins. Mise en place de paille depuis un mois. L'abatteur a prévu un nettoyage/retrait de paille tous les mois. Présence d'abreuvoirs et mangeoires dans toutes les loges. Absence de panneau indiquant la densité des ovins à respecter.</i>		
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	A - Conforme
<i>Possibilité d'isoler les animaux à contraintes spécifiques via les parois amovibles.</i>		
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	A - Conforme
A02	Maintenance	B - Non conformité mineure
<i>Défaut de maintenance du matador de secours au poste de saignée lors de l'abattage halal (une cartouche est restée bloquée dans l'appareil). Le problème est aussitôt soulevé par l'opérateur et le matador est immédiatement remplacé par le chef de chaîne.</i>		
A03	Ventilation	A - Conforme
A04	Éclairage et ambiance sonore	A - Conforme
B	Équipements	B - Non conformité mineure
<i>Cf ci-dessous.</i>		
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	B - Non conformité mineure
<i>Cf items suivant</i>		
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux	A - Conforme
B03	Matériels d'étourdissement	B - Non conformité mineure
<i>Le dispositif d'étourdissement présent sur chaîne est une pince à électroanesthésie 2 points récemment installé. L'affichage des paramètres est présent mais dans un local annexe à la chaîne et donc non visible par les opérateurs. L'abatteur a indiqué qu'un dispositif d'enregistrement était présent mais qu'il ne pouvait pas exporter les données car cela nécessite un logiciel en cours de commande.</i>		
<i>Un matador de secours est utilisé en abattage rituel casher et halal : absence de réceptacle pour les cartouches du matador qui sont posées en attente sur le stérilisateur à couteau.</i>		
B04	Matériels de saignée	B - Non conformité mineure
<i>Lors de l'abattage rituel halal, présence de 4 couteaux dans le stérilisateur au poste de saignée (roulement). Aucun affilage n'a été effectué pendant toute la période d'inspection. L'opérateur a indiqué affiler ses couteaux uniquement lors des pauses, ce qui est insuffisant. Le geste de saignée était moins sûr sur les derniers animaux observés.</i>		
<i>Lors de l'abattage rituel casher, l'opérateur affile son couteau entre chaque animal ou tous les deux animaux. En revanche, présence d'un seul couteau au poste de saignée. Un autre couteau est présent mais dans le local adjacent.</i>		
B05	Matériels d'immobilisation	C - Non conformité moyenne
<i>Restrainer non adapté à tous les gabarits (notamment gros agneaux et ovins adultes). Trois animaux ont été observés ce jour se retournant ou arrivant à sortir du restrainer en abattage rituel halal (un juste après la saignée, un juste avant la saignée et un pendant la saignée).</i>		
B06	Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme
<i>Étourdissement au matador et saignée au dessus d'un bac pour récupérer le sang.</i>		
C	Personnel	C - Non conformité moyenne
<i>cf item C02</i>		

C01	Tenue de travail	A - Conforme
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	D - Non conformité majeure
<i>Non-conformités majeures relevées au cours de opérations d'immobilisation, d'étourdissement et de saignée, qui ont été corrigées suite aux rappels effectués par les inspecteurs aux opérateurs. Cf items D01.</i>		
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	A - Conforme
D	Fonctionnement	D - Non conformité majeure
<i>Non-conformités majeures relevées au cours de opérations d'immobilisation, d'étourdissement et de saignée, qui ont été corrigées suite aux rappels effectués par les inspecteurs aux opérateurs.</i>		
D01	Comportement du personnel et application des MON	D - Non conformité majeure
<i>Cf sous-items suivants.</i>		
D0101	<i>Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage</i>	A - Conforme
<i>Conditions d'amenée calme pour les animaux observés le jour de la visite.</i>		
D0102	<i>Immobilisation</i>	D - Non conformité majeure
<i>Lors de l'abattage rituel casher, la tête de l'animal est tenue par un opérateur pendant la jugulation faite par le sacrificateur et ce jusqu'à la perte de tonus musculaire de l'animal. En revanche, lors de l'abattage rituel hallal, l'opérateur au poste de saignée ne tenait pas la tête de l'animal jusqu'à la perte de conscience de l'animal. Après demande des inspecteurs, l'opérateur a tenu la tête des animaux jusqu'à la perte de tonus musculaire pour tous les animaux suivants observés. Aucun contrôle de l'absence de signe de conscience n'est réalisé par l'opérateur au poste d'affalage avant le relâchement de l'immobilisation.</i>		
D0103	<i>Étourdissement</i>	D - Non conformité majeure
<i>Une perte de conscience anormalement longue a été observée sur un animal (temps entre saignée et perte de conscience supérieur à 1 minute). L'opérateur n'a pas réalisé spontanément un étourdissement de l'animal comme cela est prévu dans les MON de l'abatteur. Après rappel des inspecteurs, un étourdissement sera ensuite spontanément réalisé par l'opérateur pour le reste des animaux observés (3 étourdissements seront réalisés sur 15 animaux observés en abattage rituel halal et 2 étourdissements sur 6 animaux observés en abattage rituel casher).</i>		
<i>Défaut de maintenance du matador de secours (cf item A02).</i>		
D0104	<i>Mise à mort</i>	D - Non conformité majeure
<i>Nettoyage fréquent par le sacrificateur halal de l'espace entourant le poste de saignée.</i>		
<i>Aucun contrôle de l'absence de signe de conscience n'est réalisé par l'opérateur au poste d'affalage avant hissage de l'animal. Suite aux rappels des inspecteurs, l'opérateur assurait le contrôle de l'absence de signe de conscience sur la table d'affalage par l'apposition d'une main sur le thorax de l'animal (contrôle absence de respiration) puis une confirmation par la réalisation du réflexe cornéo-palpébral. Ce contrôle a ensuite été réalisé correctement sur tous les animaux inspectés ce jour (15 animaux).</i>		
<i>Aucun contrôle de l'absence de signe de vie avant le début d'habillage toutefois la zone tampon est suffisamment importante pour limiter grandement les risques d'habillage précoce.</i>		
D0105	<i>Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage</i>	Pas observé
<i>Pas d'animaux inaptes à l'abattage ce jour.</i>		
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	D - Non conformité majeure
<i>Anomalie de détection des non-conformités lors du contrôle interne (cf D0202).</i>		
<i>Les étourdissements réalisés en abattage rituel halal ne sont pas marqués. Suite à cette observation, l'abatteur a mis en place un système de marquage par apposition d'une ficelle</i>		

sur le crochet de l'animal correspondant.

D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	A - Conforme
<i>Contrôle interne effectué à la fréquence indiquée dans les MON.</i>		
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	D - Non conformité majeure
<i>Présence de signe de conscience à la sortie du piège en abattage rituel non relevée lors du contrôle interne.</i>		
E	Enregistrements, agréments, autorisations	A - Conforme
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	A - Conforme
F	Plan de maîtrise sanitaire	C - Non conformité moyenne
<i>MON incomplets.</i>		
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	B - Non conformité mineure
<i>Cf chapitre G relatif au MON.</i>		
F02	Plan de formation du personnel	C - Non conformité moyenne
<i>cf ci-dessous</i>		
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	B - Non conformité mineure
<i>Aucun MON n'indique les dates prévues de formation et les modalités d'organisation de la formation continue pour les agents sur place et initiale pour les nouveaux agents.</i>		
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	D - Non conformité majeure
<i>Un personnel extérieur, (accompagnant, sacrificateur casher) veut intervenir sur un animal vivant, juste après son accrochage (coupe de l'oreille pour signifier le refus de l'abattage casher). n'est pas titulaire d'un certificat de compétence en protection animale.</i>		
<i>Le service d'inspection a demandé à de nombreuses reprises et depuis longtemps les cartes d'habilitation des sacrificateurs casher. Ces derniers ne les ont jamais présentées.</i>		
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	C - Non conformité moyenne
<i>Appropriation insuffisante de certains MON + MON incomplets. Cf détail ci-dessous.</i>		
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
<i>Absence de MON concernant la densité des animaux en secteur vif et les modalités d'abreuvement et d'alimentation éventuelle des animaux</i>		
G02	MON relatif aux manipulations	B - Non conformité mineure
<i>Les MON relatifs aux modalités de conduite des animaux au poste d'immobilisation, le matériel de conduite utilisé... sont inspirés des guides de bonnes pratiques mais n'ont pas fait l'objet d'une appropriation suffisante par l'abatteur pour les adapter au contexte de l'abattoir de Mirecourt.</i>		
G03	MON relatif à l'immobilisation	C - Non conformité moyenne
<i>Les modalités d'immobilisation des animaux en abattage traditionnel et rituel ne sont pas décrites avec précision.</i>		
<i>Pas de MON relatif à la maintenance des appareils d'immobilisation prévu.</i>		
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	C - Non conformité moyenne
<i>Aucun MON ne décrit les méthodes d'étourdissement utilisées à l'abattoir de Mirecourt : type de matériel (marque, modèle), quantité, modalités d'utilisation... Par exemple, pour les ovins, la méthode d'étourdissement par matador et par électronarcose est décrite dans le MON Inst 5 MiB. On ne sait pas quelle est la méthode utilisée en pratique. Le MON KOOK MiB convoyage-étourdissement ovin entretient cette confusion entre les deux process possibles. Par contre le MON KOOK ovins ne décrit qu'un étourdissement avec matador alors qu'un nouveau dispositif d'étourdissement à électronarcose est présent.</i>		

Le MON Inst 8. Mib n'est pas assez précis. Il n'indique pas si les signes de conscience concernent un abattage traditionnel ou rituel ou les deux.

Les modalités de maintenance des matériels d'étourdissement sont génériques et non adaptées au matériel présent sur site.

Contrôle de l'efficacité : des enregistrements permettant le contrôle de plusieurs paramètres sont prévus (nombre de passage de couteaux, respect temps de contention après saignée, absence de réflexe cornéen) pour des séries de 15 animaux. Ces documents sont pragmatiques mais la valorisation de ces enregistrements est erronée. Le calcul d'un pourcentage global de tous ces indicateurs n'a pas de sens. L'absence de signe de conscience à l'arrêt de l'immobilisation est absent des points à contrôler.

G05	MON relatif à la mise à mort	C - Non conformité moyenne
<p><i>Aucun MON ne décrit les modalités de réalisation de la saignée en abattage traditionnel et rituel halal et casher. Les modalités d'affûtage et affilage des couteaux ne sont pas précisées.</i></p> <p><i>Aucun MON ne précise la cadence prévue en abattage rituel.</i></p>		
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	C - Non conformité moyenne
<p><i>Le MON 16.MO N.GEST onglet « cas particulier » est inspiré du guide de bonnes pratiques mais non adapté au cas de l'abattoir de Mirecourt.</i></p> <p><i>Aucune procédure ne prévoit la gestion d'un animal échappé dans l'enceinte de l'abattoir ou hors de l'enceinte de l'abattoir.</i></p>		

Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : C - Non conformité moyenne

Commentaire : Contrôle de la chaîne ovin effectué au cours de l'abattage rituel casher et halal (abattage traditionnel non prévu ce jour).

La cadence d'abattage rituel (halal et casher) en ovins telle qu'elle a été observée avant demande des inspecteurs de ralentir la cadence n'est pas compatible avec le respect des exigences du règlement 1099/2009. Des non-conformités majeures ont été constatées : libération du système d'immobilisation (restrainer) d'animaux présentant des signes de conscience (respiration rythmique) ; système d'immobilisation non adapté à tous les gabarits d'animaux ; non maintien de la tête de l'animal jusqu'à la perte de conscience en abattage rituel halal ; anomalie de détection des non-conformités lors du contrôle interne de l'efficacité de l'étourdissement et de la mise à mort.

Par ailleurs , les MON sont incomplets.

Rappel des non-conformités par gravité décroissante

C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	D - Non conformité majeure
<p><i>Non-conformités majeures relevées au cours de opérations d'immobilisation, d'étourdissement et de saignée, qui ont été corrigées suite aux rappels effectuées par les inspecteurs aux opérateurs. Cf items D01.</i></p>		
D	Fonctionnement	D - Non conformité majeure
<p><i>Non-conformités majeures relevées au cours de opérations d'immobilisation, d'étourdissement et de saignée, qui ont été corrigées suite aux rappels effectuées par les inspecteurs aux opérateurs.</i></p>		
D01	Comportement du personnel et application des MON	D - Non conformité majeure
<p><i>Cf sous-items suivants.</i></p>		
D0102	Immobilisation	D - Non conformité majeure

Lors de l'abattage rituel casher, la tête de l'animal est tenue par un opérateur pendant la jugulation faite par le sacrificateur et ce jusqu'à la perte de tonus musculaire de l'animal. En revanche, lors de l'abattage rituel halal, l'opérateur au poste de saignée ne tenait pas la tête de l'animal jusqu'à la perte de conscience de l'animal. Après demande des inspecteurs, l'opérateur a tenu la tête des animaux jusqu'à la perte de tonus musculaire pour tous les animaux suivants observés.
Aucun contrôle de l'absence de signe de conscience n'est réalisé par l'opérateur au poste d'affalage avant le relâchement de l'immobilisation.

D0103	Étourdissement	D - Non conformité majeure
<p>Une perte de conscience anormalement longue a été observée sur un animal (temps entre saignée et perte de conscience supérieur à 1 minute). L'opérateur n'a pas réalisé spontanément un étourdissement de l'animal comme cela est prévu dans les MON de l'abatteur. Après rappel des inspecteurs, un étourdissement sera ensuite spontanément réalisé par l'opérateur pour le reste des animaux observés (3 étourdissements seront réalisés sur 15 animaux observés en abattage rituel halal et 2 étourdissements sur 6 animaux observés en abattage rituel casher).</p> <p>Défaut de maintenance du matador de secours (cf item A02).</p>		
D0104	Mise à mort	D - Non conformité majeure
<p>Nettoyage fréquent par le sacrificateur halal de l'espace entourant le poste de saignée.</p> <p>Aucun contrôle de l'absence de signe de conscience n'est réalisé par l'opérateur au poste d'affalage avant hissage de l'animal. Suite aux rappels des inspecteurs, l'opérateur assurait le contrôle de l'absence de signe de conscience sur la table d'affalage par l'apposition d'une main sur le thorax de l'animal (contrôle absence de respiration) puis une confirmation par la réalisation du réflexe cornéo-palpébral. Ce contrôle a ensuite été réalisé correctement sur tous les animaux inspectés ce jour (15 animaux).</p> <p>Aucun contrôle de l'absence de signe de vie avant le début d'habillage toutefois la zone tampon est suffisamment importante pour limiter grandement les risques d'habillage précoce.</p>		
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	D - Non conformité majeure
<p>Anomalie de détection des non-conformités lors du contrôle interne (cf D0202).</p> <p>Les étourdissements réalisés en abattage rituel halal ne sont pas marqués. Suite à cette observation, l'abatteur a mis en place un système de marquage par apposition d'une ficelle sur le crochet de l'animal correspondant.</p>		
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	D - Non conformité majeure
<p>Présence de signe de conscience à la sortie du piège en abattage rituel non relevée lors du contrôle interne.</p>		
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	D - Non conformité majeure
<p>Un personnel extérieur, i (accompagnant i sacrificateur casher) veut intervenir sur un animal vivant, juste après son accrochage (coupe de l'oreille pour signifier le refus de l'abattage casher). n'est pas titulaire d'un certificat de compétence en protection animale.</p> <p>Le service d'inspection a demandé à de nombreuses reprises et depuis longtemps les cartes d'habilitation des sacrificateurs casher. Ces derniers ne les ont jamais présentées.</p>		
B05	Matériels d'immobilisation	C - Non conformité moyenne
<p>Restrainer non adapté à tous les gabarits (notamment gros agneaux et ovins adultes). Trois animaux ont été observés ce jour se retournant ou arrivant à sortir du restrainer en abattage rituel halal (un juste après la saignée, un juste avant la saignée et un pendant la saignée).</p>		
C	Personnel	C - Non conformité moyenne
<p>cf item C02</p>		
F	Plan de maîtrise sanitaire	C - Non conformité moyenne
<p>MON incomplets.</p>		

F02	Plan de formation du personnel	C - Non conformité moyenne
	<i>cf ci-dessous</i>	
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	C - Non conformité moyenne
	<i>Appropriation insuffisante de certains MON + MON incomplets. Cf détail ci-dessous.</i>	
G03	MON relatif à l'immobilisation	C - Non conformité moyenne
	<i>Les modalités d'immobilisation des animaux en abattage traditionnel et rituel ne sont pas décrites avec précision. Pas de MON relatif à la maintenance des appareils d'immobilisation prévu.</i>	
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	C - Non conformité moyenne
	<p><i>Aucun MON ne décrit les méthodes d'étourdissement utilisées à l'abattoir de Mirecourt : type de matériel (marque, modèle), quantité, modalités d'utilisation... Par exemple, pour les ovins, la méthode d'étourdissement par matador et par électronarcose est décrite dans le MON Inst 5 MiB. On ne sait pas quelle est la méthode utilisée en pratique. Le MON KOOK MiB convoyage-étourdissement ovin entretient cette confusion entre les deux process possibles. Par contre le MON KOOK ovins ne décrit qu'un étourdissement avec matador alors qu'un nouveau dispositif d'étourdissement à électronarcose est présent.</i></p> <p><i>Le MON Inst 8. Mib n'est pas assez précis. Il n'indique pas si les signes de conscience concernent un abattage traditionnel ou rituel ou les deux.</i></p> <p><i>Les modalités de maintenance des matériels d'étourdissement sont génériques et non adaptées au matériel présent sur site.</i></p> <p><i>Contrôle de l'efficacité : des enregistrements permettant le contrôle de plusieurs paramètres sont prévus (nombre de passage de couteaux, respect temps de contention après saignée, absence de réflexe cornéen) pour des séries de 15 animaux. Ces documents sont pragmatiques mais la valorisation de ces enregistrements est erronée. Le calcul d'un pourcentage global de tous ces indicateurs n'a pas de sens. L'absence de signe de conscience à l'arrêt de l'immobilisation est absent des points à contrôler.</i></p>	
G05	MON relatif à la mise à mort	C - Non conformité moyenne
	<i>Aucun MON ne décrit les modalités de réalisation de la saignée en abattage traditionnel et rituel halal et casher. Les modalités d'affûtage et affilage des couteaux ne sont pas précisées. Aucun MON ne précise la cadence prévue en abattage rituel.</i>	
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	C - Non conformité moyenne
	<p><i>Le MON 16.MO N.GEST onglet « cas particulier » est inspiré du guide de bonnes pratiques mais non adapté au cas de l'abattoir de Mirecourt.</i></p> <p><i>Aucune procédure ne prévoit la gestion d'un animal échappé dans l'enceinte de l'abattoir ou hors de l'enceinte de l'abattoir.</i></p>	
A0102	Logements des animaux tout venant	B - Non conformité mineure
	<i>Loge en aire paillée avec paroi amovible permettant de réduire la taille des loges selon les besoins. Mise en place de paille depuis un mois. L'abatteur a prévu un nettoyage/retrait de paille tous les mois. Présence d'abreuvoirs et mangeoires dans toutes les loges. Absence de panneau indiquant la densité des ovins à respecter.</i>	
A02	Maintenance	B - Non conformité mineure
	<i>Défaut de maintenance du matador de secours au poste de saignée lors de l'abattage halal (une cartouche est restée bloquée dans l'appareil). Le problème est aussitôt soulevé par l'opérateur et le matador est immédiatement remplacé par le chef de chaîne.</i>	
B	Équipements	B - Non conformité mineure
	<i>Cf ci-dessous.</i>	
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	B - Non conformité mineure
	<i>Cf items suivant</i>	

B03	Matériels d'étourdissement	B - Non conformité mineure
<p><i>Le dispositif d'étourdissement présent sur chaîne est une pince à électronarcose 2 points récemment installé. L'affichage des paramètres est présent mais dans un local annexe à la chaîne et donc non visible par les opérateurs. L'abatteur a indiqué qu'un dispositif d'enregistrement était présent mais qu'il ne pouvait pas exporter les données car cela nécessite un logiciel en cours de commande.</i></p> <p><i>Un matador de secours est utilisé en abattage rituel casher et hallal : absence de réceptacle pour les cartouches du matador qui sont posées en attente sur le stérilisateur à couteau.</i></p>		
B04	Matériels de saignée	B - Non conformité mineure
<p><i>Lors de l'abattage rituel hallal, présence de 4 couteaux dans le stérilisateur au poste de saignée (roulement). Aucun affilage n'a été effectué pendant toute la période d'inspection. L'opérateur a indiqué affiler ses couteaux uniquement lors des pauses, ce qui est insuffisant. Le geste de saignée était moins sûr sur les derniers animaux observés.</i></p> <p><i>Lors de l'abattage rituel casher, l'opérateur affine son couteau entre chaque animal ou tous les deux animaux. En revanche, présence d'un seul couteau au poste de saignée. Un autre couteau est présent mais dans le local adjacent.</i></p>		
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	B - Non conformité mineure
<p><i>Cf chapitre G relatif au MON.</i></p>		
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	B - Non conformité mineure
<p><i>Aucun MON n'indique les dates prévues de formation et les modalités d'organisation de la formation continue pour les agents sur place et initiale pour les nouveaux agents.</i></p>		
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
<p><i>Absence de MON concernant la densité des animaux en secteur vif et les modalités d'abreuvement et d'alimentation éventuelle des animaux</i></p>		
G02	MON relatif aux manipulations	B - Non conformité mineure
<p><i>Les MON relatifs aux modalités de conduite des animaux au poste d'immobilisation, le matériel de conduite utilisé... sont inspirés des guides de bonnes pratiques mais n'ont pas fait l'objet d'une appropriation suffisante par l'abatteur pour les adapter au contexte de l'abattoir de Mirecourt.</i></p>		

Signature

Inspecteur(s)

Le 13/05/2016